

Saint-Rémi-d'Amherst, le 9 février 2015

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du canton d'Amherst tenue le 9<sup>e</sup> jour du mois de février 2015, à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu  
Ronald Robitaille  
Yves Duval

Daniel Lampron  
Carole Cardinal - Martineau  
Denise Charlebois

Formant tous quorum sous la présidence du maire.

Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale et Mme Bernadette Ouellette, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe sont aussi présentes.

**RÉFLEXION DU MOIS : La chance, c'est quand une occasion se présente et que tu es prêt à la recevoir (Denzel Washington)**

Monsieur le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**  
**Assemblée ordinaire du 9 février 2015**

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ratification de l'ordre du jour
- 3- Ratification de la séance ordinaire du 12 janvier 2015  
Résolutions numéros 01-15 à 22-15 inclusivement
- 4- Ratification des déboursés pour le mois de janvier 2015
  - 4.01- Déboursés du 01/01/2015 au 31/01/2015 pour un montant total de 142 265.88 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 39 372.31 \$.
- 5- Correspondances
- 6- Administration générale
  - 6.01- Migration du serveur d'application PG et de nos données vers l'environnement de la MRC
  - 6.02- Appui au conseil des maires de la MRC pour la gestion des cours d'eau
  - 6.03- Recherche d'un local pour la reconstruction de la bibliothèque de Vendée

- 6.04- Radiation des taxes irrécouvrables en 2014
- 6.05- Permis de voirie
- 7- Sécurité publique
  - 7.01- Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
  - 7.02- Suivi des dossiers incendie
  - 7.03- Dossier formation des pompiers et remboursement
  - 7.04- Heures de travail en sécurité incendie
  - 7.05- Dépôt du rapport mensuel de la Sûreté du Québec
- 8- Travaux publics-voirie
- 9- Hygiène du milieu & environnement
- 10- Urbanisme et mise en valeur du territoire
  - 10.01- Schéma d'aménagement et de développement durable, date des séances de consultations municipales.
  - 10.02- Dépôt et suivi du CCU du 23 janvier 2015
  - 10.03- Demande de dérogation mineure DM 07-2014 de Daniel Vandal
  - 10.04- Demande de Karine Tremblay-Bergeron et Benoît-Marc Bélanger, déplacement de leur quai
- 11- Loisirs et culture
- 12- Histoire et patrimoine
- 13- Affaire(s) nouvelle(s)
- 14- Période de question(s)
- 15- Levée de la séance

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2- RÉS 23-15: RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que l'ordre du jour soit adopté en y retranchant le point 6.03 et 10.03.

Ajout du point 13.01 – Compte rendu de la rencontre de la FQM.

Adoptée à la majorité

**3- RÉS 24-15: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2015**

Proposé par Mme la Conseillère Carole Martineau

Que le secrétaire-trésorier soit exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

Que le procès-verbal du 12 janvier 2015 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions numéros 01-15 à 22-15 inclusivement.

Adoptée à la majorité

**4- RÉS 25-15: DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JANVIER 2015**

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le conseil ratifie les déboursés du mois de janvier 2015 pour un montant total de 142 265.88 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant de 39 372.31 \$.

Adoptée à la majorité

**5- CORRESPONDANCES**

**5.01 RÉS 26-15 FONDATION DE LA TRAVERSÉE**

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le conseil mandate Madame Carole Martineau à titre de personne pivot représentant la Fondation de la Traversée pour la marche qui aura lieu le 13 septembre 2015.

Adoptée à la majorité

**5.02 RISTOURNE MMQ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014**

La Mutuelle des municipalités du Québec nous remettra une ristourne au montant de 4 086.00 \$.

**5.03 RÉS 27-15 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à la majorité

**5.04 RÉS 28-15      ADHÉSION À L'ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE NATION ET SAUMON (OBV RPNS)**

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le conseil adhère à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon au coût de 100 \$ à titre de membre régulier pour l'année 2015.

Adoptée à la majorité

**6.01 RÉS 29-15:      MIGRATION DU SERVEUR D'APPLICATION PG VERS L'ENVIRONNEMENT DE LA MRC**

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil accepte de migrer le serveur d'application PG ainsi que les données Word et Excel vers l'environnement de la MRC. Les coûts reliés à ce transfert sont de 500\$.

Adoptée à la majorité

**6.02 RÉS 30-15:      APPUI AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC POUR LA GESTION DES COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT que, le 1<sup>er</sup> mars 2010, la Cour d'appel du Québec rendait le jugement numéro 200-09-006300-088 (240-17-000004-065) condamnant la MRC de Charlevoix-Est à dédommager un propriétaire riverain pour l'ensemble des pertes subies à la suite d'une inondation causée par une obstruction, en précisant que la MRC avait fait preuve de négligence dans l'exercice de ses responsabilités et en rejetant la notion de force majeure, bien qu'une pluie diluvienne s'était abattue sur la région;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Acton a adopté, en 2010, une résolution relatant l'ensemble des problématiques auxquelles sont confrontées les MRC en matière de gestion de cours d'eau et demandant au gouvernement du Québec des modifications à Loi sur les compétences municipales (LCM) ainsi que des allègements quant au mécanisme d'autorisation découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

CONSIDÉRANT qu'un groupe de travail, coordonné par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) fut formé à l'automne 2010, lequel est constitué de représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), du

ministère des Ressources naturelles (MRN), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPA), du ministère de la Sécurité publique (MSP) et de représentants des deux associations municipales;

CONSIDÉRANT que le groupe de travail s'est vu confier le mandat de distinguer les diverses problématiques reliées aux compétences municipales en matière de cours d'eau et de formuler des recommandations;

CONSIDÉRANT que le groupe de travail sur la gestion des cours d'eau, coordonné par le MAMOT, a déposé un rapport à l'été 2012 et proposé 11 recommandations pour tenter de résoudre les problématiques relatives à la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé au MAMOT d'élaborer un plan d'action pour concrétiser les recommandations du rapport du groupe de travail;

CONSIDÉRANT que l'élaboration du plan d'action a été finalisée en décembre 2012, en collaboration avec le MDDELCC, le MSP, le MAPA, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la FQM;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la FQM a adopté, le 28 février 2013, une résolution concernant la gestion des cours d'eau et a formulé des demandes précises, notamment à propos des travaux d'entretien de cours d'eau et de la responsabilité des MRC;

CONSIDÉRANT que la FQM a transmis une lettre au sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en avril 2014 pour rappeler l'urgence d'agir dans ce dossier et demander une modification législative permettant d'instaurer un mécanisme d'exonération de responsabilité pour les MRC;

CONSIDÉRANT qu'il s'est écoulé près de deux ans suite à la mise en œuvre du plan d'action visant à concrétiser les recommandations du rapport du groupe de travail sur la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que plusieurs problématiques liées à l'exercice de la compétence des MRC en matière de cours d'eau persistent;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil des maires de la MRC des Laurentides demande au Gouvernement du Québec;

- de modifier l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de poursuite si elles ont mis en place les mesures nécessaires à l'exercice de leurs compétences et qu'elles ont agi de manière diligente;
- de modifier l'article 107 de la Loi sur les compétences municipales afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de recours pour dommages causés le long du cours d'eau tout en maintenant la possibilité d'indemnisation pour le propriétaire donnant l'accès au cours d'eau;
- de demander au gouvernement du Québec qu'il voit à garantir le statut juridique de l'entente administrative encadrant les travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole et qu'il procède, si nécessaire, à une modification législative de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- de demander au gouvernement du Québec d'autoriser les MRC à se prévaloir d'un certificat d'autorisation unique pour la réalisation d'un ensemble de travaux en cours d'eau pour une période de temps déterminée;

- de demander au gouvernement du Québec d'exempter les MRC de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation du MDDELCC lors de l'exécution de travaux d'urgence liés à la présence d'une obstruction dans un cours d'eau, tel que le permet l'article 128.8 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;
- de transmettre copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'aux députés de l'opposition responsables de ce dossier, messieurs Sylvain Gaudreault et Donald Martel.

Adoptée à la majorité

**6.04 RÉS 31-15: RADIATION DES TAXES IRRÉCOUVRABLES EN 2014**

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil radie les taxes foncières, compensations et tarifications prescrites en 2014 ainsi que les intérêts et pénalités, selon la liste déposée.

		Taxes	Intérêts et pén.
0001-55-9901	Floss Edward Charles	144.80	80.00
0103-63-7598	Lavoie Thérèse	59.27	30.00
0109-58-1037	Sabourin Fernand	172.81	90.00
0408-08-0393	Masse Gilbert	195.53	98.00
0598-93-9303	Leblanc Arsène	120.49	75.00
0698-02-2551	Ratthe Fernand	138.99	80.00
0696-44-5333	Thomas Jean-Guy	118.91	75.00
0697-14-1677	Le Blanc Christine Rose	144.27	80.00
0697-91-4494	Garage Amherst inc.	149.15	80.00
1093-86-2630	Sinclair William	123.73	75.00
1093-96-4047	Sinclair Thomas	177.91	90.00
1095-03-6233	Androsko Steve	107.29	50.00
1095-13-2432	Donofrio Robert	107.29	50.00
1095-24-4060	Kelemen Stephen	107.29	50.00
1095-24-4829	Maggi Eugene	107.29	50.00
1095-24-9744	Kramer Philip	107.29	50.00
1095-23-9290	Harris Richard	107.29	50.00
1095-63-5621	Rivers Ulysses	107.29	50.00
1197-67-3086	Kovacs BA	107.81	50.00
1197-38-2861	113927 Canada Itée	107.35	50.00
1197-58-1156	Garguilo Sauveur	112.04	60.00
1197-57-6898	Grepel Harmut	112.04	60.00
1197-68-2473	Wendnagel Isolde	129.48	55.00
1197-67-8731	Dachs Otto	107.81	50.00
1197-78-1383	Gocking Alfred Josef	113.09	55.00
1197-79-1401	Haselhorst Anna Maria	112.04	55.00
1198-71-4715	Daebritz Gertrude	107.29	50.00
1197-71-1984	Kesztenbaum Ida	107.29	50.00
1198-71-5173	Luettinger Heinric	112.04	50.00
1197-88-3469	Succ. Hubert Rataj	136.41	80.00
1197-99-1692	Golombeck Helmut	135.82	80.00
1198-61-2965	113927 Canada Itée	122.61	55.00
1298-21-0309	Vahl Hans	134.76	75.00
1198-70-4698	Labonté Georges	107.29	50.00
1298-40-1689	Wiese Wilhem	135.82	75.00
1297-56-2845	Gross Paul Michael	141.10	80.00

1297-69-0154	Hering Manfred	132.12	75.00
1297-66-8239	113927 Canada ltée	140.05	80.00
1297-79-2349	Ackermann Sybille	135.29	75.00
1297-78-7974	Wundschock Karl	116.79	60.00
1297-87-1675	113927 Canada ltée	147.44	80.00
1297-89-1550	Tust Margareta	136.87	75.00
1298-40-7676	Montclair Invest. Corp	137.40	75.00
9907-95-5526	Tessier Joseph	<u>106.23</u>	<u>50.00</u>
Total		5 491.17	2 853.00

Adoptée à la majorité

**6.05 RÉS 32-15: PERMIS DE VOIRIE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le conseil demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2015 et qu'il autorise Monsieur Daniel Beauchamps à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000\$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

Adoptée à la majorité

**7.01 RÉS 33-15 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipale prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Amherst désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Amherst prévoit la formation de trois pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Laurentides en conformité avec l'article 6 du Programme.

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Laurentides.

Adoptée à la majorité

#### **7.02 SUIVI DES DOSSIERS INCENDIE**

La reprise des comités à la MRC est commencée. Le dossier de la régie est en cours.

#### **7.03 RÉ 34-15 PRÊT DE L'ÉQUIPEMENTS INCENDIE**

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le conseil autorise le prêt d'équipement incendie afin d'assurer la sécurité pour la journée d'activité de la marche des élèves qui aura lieu le 17 février 2015 ainsi que pour les journées d'activité du Grand Prix sur glace de Moto & VTT de Mont-Laurier les 21 et 22 février 2015.

Adoptée à la majorité

#### **7.04 RÉ 35-15 FORMATION DES POMPIERS ET HEURES DE TRAVAIL EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que le conseil accepte les modifications ci-dessous énumérées et que celles-ci fassent partie intégrante de la politique de travail;



- Le taux payé pour les heures de formation des pompiers et premiers répondants passera de 12 \$/h à 15 \$/h;
- Lorsqu'un employé participe à une formation alors qu'il était présumé au travail, le taux payé sera le taux horaire à titre de pompier;
- Les heures de gestion passeront de 8 h à 16 h par semaine;

Adoptée à la majorité

#### **7.05 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Le rapport cumulatif détaillé est disponible au bureau municipal pour consultation. La Sûreté du Québec est intervenue à 11 reprises sur notre territoire au cours du mois de décembre 2014.

#### **10.01 RÉS 36-15      SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, SÉANCES DE CONSULTATION MUNICIPALES**

Proposé par M. le conseiller M. Daniel Lampron

Que le conseil défraie les dépenses relatives pour la participation de M. Bernard Lapointe, Mme Carole Martineau et de M. Guylain Charlebois afin de participer à la séance de consultation municipale relativement au schéma d'aménagement et de développement durable qui aura lieu à Montcalm le 24 février 2015 à 18 h.

Adoptée à la majorité

#### **10.02 DÉPÔT ET SUIVI DU CCU DU 23 JANVIER 2015**

Différents règlements sont à venir tels que ;

- Règlement sur la protection des bandes riveraines
- Règlement relativement aux roulottes
- Règlement sur les ventes de garage
- Règlement sur l'affichage
- Règlement sur les "tempo"

#### **10.03 RÉS 37-15:      DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE DE SAMUEL ET RICHARD PROVOST – ZONE 88 R**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de changement de zonage de la zone 88R;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être refusée telle que présentée.

Après délibérations du conseil,

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que la demande de changement de zonage de la zone 88R soit refusée telle que présentée.

Adoptée à la majorité

**10.04 RÉS 38-15: ÉLABORATION D'UNE VISION GLOBALE DE L'ENSEMBLE DU ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ**

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que le conseil mandate le Comité consultatif d'urbanisme d'élaborer une vision globale de l'ensemble du zonage de la municipalité.

Adoptée à la majorité

**10.06 RÉS 39-15: DEMANDE DE KARINE TREMBLAY-BERGERON ET BENOÎT-MARC BÉLANGER, DÉPLACEMENT DE LEUR QUAÏ**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de déplacement du quai de Madame Karine Tremblay-Bergeron et de Monsieur Benoît-Marc Bélanger;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être refusée considérant que l'emplacement du quai est bien précisé dans un acte notarié;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que la demande de déplacement du quai soit refusée.

Adoptée à la majorité

**13.01 RETOUR SUR LA RENCONTRE DE LA FQM**

Compte rendu présenté par Mme la conseillère Carole Martineau suite à la rencontre de la FQM;

La FQM s'est engagée à transmettre à ses membres l'ampleur des coupures gouvernementales dès juin 2015 et de négocier une entente à plus long terme.

Les principaux sujets abordés ont été;

- La formation des pompiers volontaires
- Plan de développement du réseau routier
- La gestion de proximité

**15 RÉS 40-15: LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la séance ordinaire soit levée.

Adoptée à la majorité

---

Bernard Lapointe, maire

---

Bernadette Ouellette,  
secrétaire-trésorière adjointe et directrice  
générale adjointe